

**NOTE AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES
REGIME DE PAIEMENT DE BASE (ET PAIEMENTS ASSOCIES)**

Fixation des paramètres pour les paiements découplés au titre de la campagne 2016 - Hexagone

Différents paramètres ont été fixés ces derniers jours, pour rendre possible la mise en paiement des aides découplées 2016 (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif, paiement JA).

La présente note a pour objectif d'expliquer leur mode de fixation, et les conséquences au niveau des différents paiements découplés.

1 – Revalorisation du paiement redistributif pour 2016 :

Au titre de la campagne 2016, l'enveloppe dédiée au paiement redistributif (PR - versé sur les 52 premiers hectares admissibles) est portée de 5 % à 10 % de l'enveloppe paiements directs.

Le montant forfaitaire du **paiement redistributif est ainsi fixé à 49,60 €/ha pour la campagne 2016** (montant fixé par l'arrêté interministériel AGRT1712775A du 26 avril 2017), contre 25€/ha pour la campagne 2015.

Cette augmentation de l'enveloppe PR a pour conséquence mécanique une diminution de l'enveloppe dédiée au Régime de Paiements de Base – enveloppe RPB (qui correspond au restant de l'enveloppe paiements directs une fois déduits l'ensemble des autres paiements).

Campagne	2015	2016
Enveloppe totale paiements directs	7 302 140 000 €	7 270 670 000 €
Enveloppe paiement redistributif	365 837 000 €	727 067 000 €
Enveloppe paiement vert	2 190 642 000 €	2 181 201 000 €
Enveloppe paiement JA	73 201 000 €	72 707 000 €
Enveloppe soutiens couplés	1 095 321 000 €	1 090 601 000 €
Enveloppe régime de paiement de base	3 577 319 000 €	3 199 094 000 €

2 – Conséquences sur la valeur du paiement de base 2016 :

En raison de la diminution de l'enveloppe RPB, un rabot a été appliqué à l'ensemble des DPB créés en 2015. Ce rabot correspond à une **réfaction de 10,309 %, appliquée à la valeur 2016** des droits, telle que figurant dans le chemin de convergence fourni au titre de la campagne 2015, établi initialement sur la base d'un paiement redistributif constant de 5%.

Par ailleurs, la valeur des DPB créés en 2016 à partir de la réserve a été calculée sur la base de l'enveloppe RPB 2016 et du nombre de droits attribués. **Elle s'établit désormais à 121,60 €/droit pour l'Hexagone** (contre 134,68 €/droit en 2015).

Enfin, afin d'abonder la réserve 2016 pour les programmes obligatoires (JA, nouveaux installés), une réduction linéaire a été appliquée à l'ensemble des DPB (créés en 2015 et créés en 2016). Ce **coefficient de réduction linéaire a été fixé** (par arrêté ministériel AGRT1715976A du 31 mai 2017) **à 0,6285 % pour l'Hexagone**. Ce coefficient a été calculé sur la base des demandes de dotation au titre des programmes obligatoires et des montants disponibles en réserve.

Aucune attribution ou revalorisation ne sera accordée au titre du programme facultatif « grands travaux » pour la campagne 2016.

3 – Paiement pour les Jeunes Agriculteurs 2016 :

Le paiement pour les Jeunes Agriculteurs (paiement JA) **reste à la valeur de 68,12 €/ha** (ce paramètre reste constant sur l'ensemble de la programmation).

4 – Paiement vert 2016 :

Le paiement vert est proportionnel à la valeur du paiement de base. Par ailleurs la part de l'enveloppe paiements directs dévolue au paiement vert reste constante. De ce fait, la réfaction effectuée sur l'enveloppe paiements de base (telle que décrite ci-dessus) engendre une augmentation du coefficient de proportionnalité entre le paiement vert et le paiement de base.

Le coefficient de proportionnalité du paiement vert avec le paiement de base est donc établi pour la campagne 2016 à 0,681818 (contre 0,612370 pour la campagne 2015).

Avant application d'éventuelles réductions et sanctions, le bénéficiaire percevra donc au titre du paiement vert 2016 un montant égal à 68,1818 % de la valeur de ses DPB activés en 2016.

NB : les valeurs des paramètres étant calculés chaque année à partir des données de la campagne en cours (volume des enveloppes, nombre d'hectares éligibles, état de la consommation de la réserve en fin de campagne précédente, ...), il n'est pas pertinent de tenter de calculer une correspondance chiffrée entre les paramètres de deux campagnes successives, les assiettes de calcul étant légèrement différentes.

Exemples d'évolution de la valeur des droits

Pour un droit à paiement de base revalorisé en 2015 à partir de la réserve JA :

Campagne	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur du droit dans le portefeuille visible sous TéléPAC en 2015	134,68 €	134,09 €	133,51 €	133,05 €	132,60 €
Rabot pour revalorisation du Paiement Redistributif appliqué en 2016		-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %
Valeur initiale du droit (portefeuille 2016)	134,68 €	120,26 €	119,74 €	119,33 €	118,93 €
Réduction linéaire pour abondement de la réserve nationale 2016		- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %
Valeur finale visible sous TéléPAC en 2016	134,68 €	119,50 €	118,98 €	118,58 €	118,18 €
Valeur paiement vert 2016 (pour un droit)		81,47 €			

Pour un droit de valeur inférieure à la moyenne en 2015

Campagne	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur du droit dans le portefeuille visible sous TéléPAC en 2015	98,22 €	103,82 €	109,41 €	115,01 €	120,61 €
Rabot pour revalorisation du Paiement Redistributif		-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %
Valeur initiale du droit (portefeuille 2016)	98,22 €	93,11 €	98,13 €	103,15 €	108,17 €
Réduction linéaire pour abondement de la réserve nationale 2016		- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %
Valeur finale visible sous TéléPAC	98,22 €	92,52 €	97,51 €	102,50 €	107,49 €
Valeur paiement vert 2016 (pour un droit)		63,08 €			

Pour un droit de valeur supérieure à la moyenne en 2015

Campagne	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur du droit dans le portefeuille visible sous TéléPAC en 2015	146,27 €	143,76 €	141,25 €	138,74 €	136,23 €
Rabot pour revalorisation du Paiement Redistributif		-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %	-10,309 %
Valeur initiale du droit (portefeuille 2016)	146,27 €	128,93 €	126,68 €	124,43 €	122,18 €
Réduction linéaire pour abondement de la réserve nationale 2016		- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %	- 0,62855 %
Valeur finale visible sous TéléPAC	146,27 €	128,11 €	125,88 €	123,64 €	121,41 €
Valeur paiement vert 2016 (pour un droit)		87,34 €			